



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Asie du Sud-Est

Question écrite n° 15750

#### Texte de la question

M Xavier Dugoin appelle l'attention de M le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de l'action humanitaire, sur les problèmes des réfugiés indochinois. L'exode des Laotiens depuis 1975 est un fait sans précédent dans l'histoire du Laos. Ce phénomène trouve son origine dans la série de bouleversements politiques, diplomatiques et militaires qui ont affecté l'ensemble de la péninsule indochinoise au cours de cette année. La mise en place brutale de pouvoirs totalitaires dans les trois Etats de la péninsule s'est rapidement traduite par une réaction commune de leurs populations : la fuite hors des frontières pour échapper à l'emprisonnement, au travail forcé, aux exécutions sommaires. 40 000 à 60 000 réfugiés laotiens sont encore, à l'heure actuelle, entassés dans des camps en Thaïlande. La priorité de réinstallation dans des pays d'accueil doit être accordée aux réfugiés ayant séjourné le plus longtemps dans ces camps. La France, de par les liens qui l'unissent historiquement, diplomatiquement et humainement à ces Etats et à ces peuples, a tout naturellement un rôle prépondérant à jouer. Aussi il lui demande ce que compte faire le Gouvernement français en ce qui concerne ces importantes questions.

#### Texte de la réponse

Reponse. - Comme le sait l'honorable parlementaire, la France demeure attachée aux peuples de l'ancienne Indochine par des liens profonds d'amitié. Elle accorde une attention particulière au sort de ces populations et n'a pas manqué d'agir afin de venir au secours des personnes déshéritées, victime des troubles politiques et des crises économiques qu'ont connus ces pays durant les quinze dernières années. C'est ainsi que la France est devenue l'un des trois principaux pays d'accueil pour les réfugiés indochinois, notamment laotiens, dont un très grand nombre s'est vu accorder le statut de réfugié politique ou a pu obtenir la nationalité française. Cependant, la politique de la France en matière humanitaire ne peut se résumer au simple accueil des populations émigrées. Il convient d'agir simultanément auprès des autorités des pays concernés, afin de les amener à prendre en considération les idéaux de tolérance et les principes de respect des droits de l'homme que la France s'est de tout temps fait un devoir de défendre et de promouvoir. Tel est l'un des objectifs qui a motivé notre action auprès du gouvernement laotien. Depuis la reprise de nos relations diplomatiques normales avec ce pays en 1982, le gouvernement français s'est engagé à créer un climat de confiance avec les autorités de Vientiane. Les faits ont démontré la justesse de nos orientations. Dans le domaine humanitaire, Vientiane a procédé ces deux dernières années à l'élargissement de la quasi-totalité des prisonniers politiques autoritairement incarcérés durant les premières années d'existence du nouveau régime. Par ailleurs dans le cadre de la politique de libéralisation du régime et du système économique désormais suivie par les autorités de Vientiane, l'exode de réfugiés laotiens vers la Thaïlande s'est progressivement réduit. Enfin, la RDP Lao a mis en œuvre, en collaboration avec les institutions internationales, différents programmes de retour au pays qui commencent à connaître un début de succès.

#### Données clés

Auteur : [M. Dugoin Xavier](#)

**Circonscription** : - Rassemblement pour la République

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 15750

**Rubrique** : Politique extérieure

**Ministère interrogé** : action humanitaire

**Ministère attributaire** : affaires étrangères

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

**Question publiée le** : 17 juillet 1989, page 3172